



Liberté. Égalité. Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S.) de l'Ecopôle de Bourogne

30 juin 2004

DIRECTION DES LIBERTES
PUBLIQUES ET DE
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CONTROLE DE L'URBANISME

REF. DATT

AFFAIRE SUIVIE PAR M. DATTLER
POSTE 03.84.57.15.47

Le 30 juin 2004 à 16h30, la Commission Locale d'Information et de Surveillance de l'Ecopôle de Bourogne s'est réunie, sous la présidence de Monsieur le Préfet, à l'usine d'incinération des ordures ménagères de Bourogne.

Assistaient à la réunion :

- Monsieur Emile Géhant, Président du SERTRID,
- Monsieur Daniel Feurtey, SERTRID,
- Monsieur Claude Brukert, SERTRID,
- Monsieur Gabriel Courtet, SERTRID,
- Monsieur Jean Monnier, Conseiller général,
- Monsieur Gérard Guyon, Président du SICTOM,
- Monsieur Jean Liborio, Maire de Bourogne,
- Monsieur Alain Normand, Maire-adjoint de Bourogne,
- Madame Laure Brahami, Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement,
- Monsieur Gérard Géhant, Directeur des Libertés Publiques et de l'Environnement,
- Madame Monique Pichet, A.B.P.N.,
- Monsieur Bernard Gobetti, Président d'Ecovigie,
- Madame Corinne Mandin, I.N.E.R.I.S.,
- Monsieur Frédéric Lacroix, A.P.A.V.E.,
- Monsieur Fabien Miniscloux, Directeur de l'ARPAM,
- Monsieur Bernard Monnet, Directeur général des services du SERTRID,
- Monsieur Philippe Briquet, Directeur de l'U.I.O.M. de Bourogne,
- Philippe Dattler, Chef du Bureau de l'Environnement et du Contrôle de l'Urbanisme,

La presse, écrite, parlée et télévisée assistait également à la réunion.

Monsieur le Préfet, après avoir visité l'U.I.O.M, ouvre la séance en rappelant que cette réunion est la cinquième depuis la création de la CLIS en 2000. Il précise que l'ordre du jour porte sur deux points :

- le fonctionnement de l'usine,
- l'inspection effectuée par la DRIRE le 26 mars 2004.

Monsieur Emile Géhant annonce que des résultats d'analyses effectuées par l'APAVE viennent d'être communiqués au SERTRID. Ils sont distribués aux participants.

Monsieur Lacroix commente ces résultats qui sont satisfaisants. Toutes les valeurs sont sensiblement inférieures aux normes fixées par l'arrêté d'autorisation. Les valeurs de C.O.V. et de dioxines montrent que la combustion dans les fours est bien maîtrisée.

Monsieur Emile Géhant présente le rapport sur le fonctionnement de l'U.I.O.M. en 2003. Le document est joint en annexe.

Pour compléter sa présentation Monsieur Géhant indique que durant l'année 2003 l'usine n'a pas connu d'incident devant être signalé à l'inspection des installations classées. En 2004, par contre, un incident s'est produit : un feu de fosse. Il a vite été circonscrit et n'a pas donné lieu à émanations vers l'extérieur, les fumées ayant été aspirées pour être renvoyées dans les fours. Cet incident a permis de constater que les dispositions prises pour lutter contre l'incendie étaient efficaces. Par ailleurs, il ajoute que le SERTRID a décidé de mener deux campagnes de prélèvements dans chacune des deux exploitations agricoles retenues l'une à Froidefontaine et l'autre à Méziré. En outre, l'ARPAM effectuera également une campagne de mesure de l'air.

Monsieur Lacroix précise à ce propos que les deux prélèvements qui seront effectués dans les exploitations auront lieu au printemps et à l'automne pour tenir compte de la lactation variable selon la saison. En ce qui concerne les mesures de la qualité de l'air autour de l'installation, le SERTRID est en avance sur les évolutions réglementaires. Les résultats des mesures effectuées début juin ne sont pas encore connus.

Madame Brahami, inspectrice des installations classées, présente le rapport de l'inspection qu'elle a effectuée le 26 mars 2004.

L'U.I.O.M. est un établissement considéré comme prioritaire en plan national. Il fait donc l'objet de contrôles particulièrement attentifs de la DRIRE, tout spécialement en ce qui concerne les rejets atmosphériques. Madame Brahami précise que les normes imposées à l'U.I.O.M. de Bourogne sont les plus strictes possibles. Les normes européennes qui seront applicables à ce type d'installations fin 2005 nécessiteront la prise d'un arrêté préfectoral complémentaire à l'arrêté d'ouverture après avis du conseil départemental d'hygiène. Cette modification réglementaire sera de pure forme puisque l'usine respecte déjà les normes européennes.

Par ailleurs, lors de l'inspection Madame Brahami a relevé que le problème posé par les poussières de l'aire de stockage des mâchefers n'était pas complètement résolu. En outre subsistait un problème en ce qui concerne les rejets aqueux.

Monsieur Briquet, directeur de l'usine, indique qu'en 2004 un système de pulvérisation a été installé sur l'aire de stockage. Le résultat a été encourageant mais pas totalement satisfaisant. Le SERTRID projette de fermer totalement l'aire de stockage et étudie les améliorations à apporter au système de pulvérisation.

En ce qui concerne les rejets aqueux, les difficultés viennent d'un défaut de conception. En cas de pluie, un phénomène de surverse se produit entre le bassin de décantation et le bassin de 700 m³ destiné à la lutte contre l'incendie. Des travaux sont prévus pour remédier à cette anomalie. Le permis de construire sera demandé en juillet 2004 pour des travaux prévus fin 2004-début 2005.

Puis la discussion s'engage avec les participants.

Monsieur Gobetti s'étonne que les analyses de l'APAVE aient été effectuées alors qu'un seul four était en fonctionnement. Il souhaite qu'à l'avenir le tonnage incinéré soit porté au regard des résultats d'analyses.

Monsieur Géhant confirme que les deux fours étaient en fonctionnement lors des prélèvements. A l'avenir, le SERTRID veillera à préciser le tonnage incinéré et la date des prélèvements sur les résultats des analyses.

Monsieur Gobetti s'étonne également des divergences des analyses de dioxines dans le lait à Froidefontaine et Méziré.

Monsieur Lacroix lui répond qu'il faut être prudent sur l'interprétation des résultats car les paramètres à prendre en compte sont nombreux (phénomène de dilution, alimentation du cheptel, date du vêlage des bêtes...). En tout état de cause, l'ordre de grandeur des résultats est très faible, les divergences sont donc également infimes.

Madame Mandin confirme ces propos et les complète en ajoutant que les résultats sont homogènes et montrent des variations très faibles.

Monsieur le Préfet précise que plus il y aura d'analyses effectuées meilleure sera l'image du phénomène. Actuellement la série historique est encore limitée.

Monsieur Normand propose de fournir au SERTRID les résultats des analyses effectuées à l'initiative et pour le compte de la commune de Bourogne.

Monsieur Gobetti demande comment peuvent s'expliquer les différences de résultats des analyses menées sur les fours.

Monsieur Briquet précise que les fours sont identiques mais que la nature des déchets incinérés peut varier. Les agents chargés de conduire l'installation veillent à ce que les déchets soient aussi homogènes que possible mais il y a forcément des aléas.

Monsieur Lacroix ajoute que ce n'est pas le tonnage ou la composition des déchets qui sont caractéristiques mais la vapeur émise.

Monsieur Normand demande si la collecte des « monstres » par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine n'interfère pas dans les activités du Centre de Tri projeté à Bourogne.

Monsieur Géhant précise qu'actuellement il ne peut répondre à cette question, le problème faisant l'objet de discussions entre les membres du SERTRID. Le Centre de Tri n'entrera dans sa phase de réalisation qu'à l'issue de ces discussions et réflexions.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Préfet remercie le Président du SERTRID pour son accueil et lève la séance à 18h.

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Peyvel', written over a horizontal line.

Pierre-André PEYVEL